Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D047-DE

République Française — Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 02/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BUREL Jean-Jacques à HUON Thierry

Absent : SALOMÉ Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D047 – Installation des commissions issues du conseil municipal

En vertu de l'article L2121-22 du CGCT le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. (Article L2121-22 du CGCT).

S'agissant des modalités de vote, les dispositions prévues par l'article L2121-21 du CGCT sont applicables, à savoir :

"...Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D047-DE

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire..."

En conséquence, Mme le Maire proposera de procéder à la définition, puis à l'élection des membres des huit commissions communales suivantes, et propose que le vote puisse avoir lieu à mainlevée pour celles-ci.

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité ainsi que sur le nombre de commissions.

Elle appelle ensuite les candidatures et fait procéder au vote pour chaque commission.

A l'unanimité sont ainsi désignées :

- ***Commission administration générale et finances :***

Roger Héré, Julie Hamon, Thierry Huon, Brigitte Le Goff, Daniel Duval, Odette Colas, Laurent Boussard, Kristel, Thos, Ludovic Levy, Jean-Michel de Guerdavid

- ***Commission activités culturelles, loisirs :***

Ludovic Levy, Fanny Allais-Kerrien, Michel Buriens, Sandra Cotty, Alain Wester

- ***Commission affaires scolaires et périscolaires, enfance, jeunesse :***

Odette Colas, Sandrine Mouillé, Anne Marie Lecourtois, Georgette Le Scornet, Fabienne Le Fournis

- ***Commission affaires sociales :***

Brigitte Le Goff, Géraldine Le Rolle-Dumont, Georgette Le Scornet, Sandrine Cras, Isabelle Le Nuz

- ***Commission environnement et développement durable :***

Julie Hamon, Alain Le Roux, Jeanne Guyomarc'h, Patrick Béguivin, Mathieu Laurencin

- ***Commission démocratie participative, citoyenneté et communication :***

Laurent Boussard, Alain Simon, Anne Marie Lecourtois, Jeanne Guyomarc'h, Yves Jouan

- ***-Commission travaux, voirie, espaces publics :***

Thierry Huon, Jean-Jacques Burel, Olivier Salomé, Alain Le Roux, Mathieu Laurencin

- ***Commission vie communale, associative et sports :***

Kristel Thos, Patrick Béguivin, Christophe Boudrot, Georgette Le Scornet, Sylvie Collongues

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D047-DE

En mairie, le 10/04/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent